



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 A 19H00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

**Présents :** Frédéric MASSIP, Aurore STELLA, Michel REY, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Christine PERROT, Maïté BERTRAND, Philippe CORRE, Grégory FREDIN, Sylvain LEVEQUE, Annie PATRAS, Delphine PILLARD, Marie-Line LLAMAS, Sylvana MACAIGNE, Hervé GAYET, Richard GIUFFRIDA

**Absents excusés :** Philippe STROPPIANA (procuration à Frédéric MASSIP), Jean-Louis BOQUIS (procuration à Aurore STELLA)

**Absents non excusés :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Aurore STELLA

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du lundi 25 septembre 2023 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

*Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

**En vertu de l'alinéa 24 :** « De demander à toute organisme financeur l'attribution de subventions concernant les opérations d'équipements publics »

DATE	N°	OBJET	ORGANISME	MONTANT
26/10/2023	2023-DEC-9	Demande de subvention dans le cadre du contrat Vaucluse Ambition 2023-2025	Département 84	27 299 €

**2023-DEL-40 - Réduction du nombre d'adjoints et fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints**

*Rapporteur :* Frédéric MASSIP

Il est demandé au conseil municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de cinq à quatre, de promouvoir d'un rang l'adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjointe qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du conseil municipal comme suit :

Maire	Frédéric MASSIP
1 <sup>er</sup> adjoint au maire	Philippe STROPPIANA
2 <sup>ème</sup> adjointe au maire	Aurore STELLA
3 <sup>ème</sup> adjoint au maire	Michel REY
4 <sup>ème</sup> adjoint au maire	Jean-François DUBOIS

Il est demandé au conseil municipal de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints, en maintenant les taux suivants :

Qualité Prénom - NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire Frédéric MASSIP	51,6 %
1 <sup>er</sup> adjoint au maire Philippe STROPPIANA	19,8 %
2 <sup>ème</sup> adjointe au maire Aurore STELLA	19,8 %
3 <sup>ème</sup> adjoint au maire Michel REY	19,8 %
4 <sup>ème</sup> adjoint au maire Jean-François DUBOIS	19,8 %

VOTE : Unanimité

**2023-DEL-41 – Fonds de concours 2023 Luberon Monts de Vaucluse**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Considérant les projets d'investissement de la Commune de MAUBEC désignés comme suit : "Aménagement de l'accueil Mairie" et « Aménagement entrée ville – route d'Oppède » et que dans ce cadre il est possible de solliciter le fonds de concours 2023 d'un montant de 35 410 € à la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2023
Fonds de concours d'investissement 2023			
Aménagement accueil Mairie	34 123 € HT	50%	17 061 €
Aménagement entrée Ville – Route Oppède	36 698 € HT	50%	18 349 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 821 € HT</b>	<b>50%</b>	<b>35 410 €</b>

VOTE : Unanimité

**2023-DEL-42 – Finances : décision modificative n°3**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Afin de couvrir la dernière échéance de l'emprunt n°AB035680 contracté auprès de la Caisse d'Épargne, il convient de modifier les crédits budgétaires 2023 comme suit :

Chap.	Art	Op.	r/o		
21	21538	23002	r	Déploiement de la vidéoprotection	- 7500,00
16	1641	OPFI	r	Emprunts	+ 7 500,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>0,00</b>

VOTE : Unanimité

**2023-DEL-43 – Solidarité au Maroc : contribution au fonds de concours du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (FACECO)**

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire propose de voter une subvention de 500 € à verser au Fonds d'Action Extérieures des Collectivités Locales (FACECO) en vue de venir en aide à la population victime du séisme au Maroc.

VOTE : Unanimité

**2023-DEL-44 - Convention entre la commune de Cabrières d'Avignon et les communes du périmètre du secteur d'affectation ou carte scolaire du collège « Vallée du Calavon » pour la participation au financement des charges supportées par la commune de Cabrières d'Avignon dans le cadre de la gestion des équipements sportifs du collège « Vallée du Calavon »**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire expose les conditions d'exécution de cette convention triennale, visant à couvrir les charges de fonctionnement du collège « Vallée du Calavon ». La répartition du coût du service s'effectue en fonction du nombre d'élèves résidant dans la commune et fréquentant ce collège. Pour Maubec, 96 élèves sont inscrits représentant 12,48% des charges de fonctionnement.

**VOTE : Unanimité**

**Questions écrites : Néant**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.**

*La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 27 novembre 2023 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

La secrétaire de séance,



Aurore STELLA

Le Maire,



Frédéric MASSIP